



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021**  
**RIUNIONE DI U 30 DI SETTEMBRE È DI U 1<sup>MU</sup> D'UTTOBRE 2021**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**  
**REUNION DU 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021**

**2021/O2/035**

**Question orale déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI**  
**Au nom du Groupe "Fà Populu Inseme"**

**OBJET : Le remplacement de la centrale du Vaziu**

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Monsieur le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie,

Depuis que la Corse entière a été plongée dans le noir, en 2005, la fin de vie et le remplacement de la centrale du Vaziu initialement prévu avec des solutions technologiques innovantes, et une alimentation au gaz naturel ont fait l'objet de très nombreux revirements.

Le décret initial PPE Corse, voté le 18/12/2015, est suivi d'un protocole d'accord signé le 13/06/2016 prévoyant l'approvisionnement en gaz naturel dès le début de l'exploitation en 2023 de la future centrale Turbine à Gaz à Cycle Combiné.

La procédure initiale de dialogue concurrentiel menée par la DGEC sur ces bases n'aboutit pas. Le 11/02/2020 est lancé un appel d'offre pour l'alimentation en gaz d'une centrale Diesel. L'Assemblée de Corse adopte le 29/04/2021 un projet de révision de la PPE comportant la possibilité d'alimenter la future centrale au fioul léger, au biocombustible et au gaz naturel.

La Guyane, autre ZNI, a déjà vu sa PPE modifiée en ce sens, avec pour conséquence le renoncement à la réalisation de l'alimentation en gaz naturel, et au paiement des coûts échoués liés à cette alimentation au profit des bio combustibles.

Du 19/04/2021 au 24/05/2021 une concertation du public est menée par la CNDP sur saisine d'EDF PEI.

Cet été, le risque de rupture n'a pas été caché.

L'augmentation exponentielle de la population, la sollicitation croissante des climatiseurs et le raccordement de la première vague des véhicules électriques ont

contraint EDF, le 13 août, à lancer un appel à la responsabilisation pour réduire la puissance appelée.

Si les abonnés se sont montrés solidaires et responsables, cette solution pour éviter la rupture ne peut être admise.

Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune visibilité sur la date de démarrage du chantier de la nouvelle centrale (nouvelle date de mise à disposition en 2026), du choix du combustible retenu et de son acheminement.

Aussi, à quelques mois de la signature de la nouvelle PPE, nous souhaitons connaître, Messieurs les Présidents, vos exigences sur le sujet face à la situation imposée par la DGEC (et la CRE) ainsi que vos intentions.

À ringrazià vi.